

CONCERTATION

De nombreuses actions d'animation et de concertation ont été menées avec les élus et les habitants

En 2023 concernant le diagnostic...

- 4 et 5 juillet : 5 ateliers thématiques à l'attention des techniciens d'administrations, d'associations et d'organisations professionnelles.
- 26 septembre : Une tournée de visites en bus des paysages énergétiques avec les élus.
- Les 10-11-12 octobre : 5 ateliers territorialisés par secteurs géographiques à l'intention d'élus afin d'identifier les enjeux paysagers de la transition énergétique.



En 2024 concernant la stratégie paysagère et le plan d'actions...

- Les 12-13-14 mars : 5 ateliers territorialisés d'élus consacrés à la stratégie paysagère,
- Les 14-15-16 mai : 5 visites de sites-test "le projet en marchant" pour tester la faisabilité des propositions envisagées,
- Les 16 et 17 octobre : 4 ateliers-café pour identifier des actions par grande thématique.



Des conférences ouvertes à tous...



- "Les Paysages de l'Après-Pétrole : collectif fondé en 2015", témoignage par Monsieur Marc Benoît, Agronome, Président du Conseil scientifique du Plan de paysages.
- "Les paysages : reflets des systèmes agraires actuels et passés", le soir du 18 octobre 2023, par Monsieur François Tacquard, Agronome en Alsace et Directeur du cabinet DAT.
- "Paysages en mouvement, paysages relationnels", le soir du 3 octobre 2024, précédée d'une balade à vélo de lecture du paysage par Madame Sonia Lavadinho, Anthropologue urbaine suisse.

Pour en savoir plus :

⇒ **Exposition : les paysages des Vosges Centrales du 8 au 25 avril**

L'exposition sur le Plan de paysages des Vosges Centrales organisée du 8 au 25 avril 2025 dans le Hall de la Maison de l'habitat. Elle comporte :

- 5 kakemonos présentant le plan de paysages des Vosges Centrales,
- Les panneaux réalisés par les groupes d'étudiants de l'Ecole du Paysage de Versailles (2023 et 2024),
- Les dessins réalisés par Madame Valentine Fouchet, étudiante de l'Ecole de paysages de Lille (2024),

⇒ **Téléchargement sur le site internet du SCoT :**

<http://www.scot-vosges-centrales.fr/page/L'atlasetleGuidederecommandations-364.html>

• **L'atlas des paysages des Vosges Centrales** qui décrit les caractéristiques et la sensibilité particulière de nos 8 unités paysagères, sur la base de nombreuses illustrations,

• **Le guide des bonnes pratiques paysagères de la transition énergétique** qui résume la stratégie à suivre et fournit de nombreux conseils pour réussir les projets d'installations d'énergies renouvelables tout en préservant ou en améliorant la qualité des paysages.

Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Réalisation : Équipe technique du SCoT des Vosges Centrales

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales : 1 Avenue Dutac 88000 ÉPINAL

Site Internet : www.scot-vosges-centrales.fr

Tel : 03 29 32 47 96

Mail : syndicat@scot-vosges-centrales.fr



SOMMAIRE

Édito	1
Diagnostic	2
Stratégie	4
Atlas Paysages	6
Guide de recommandations	7
Concertation	8



Observatoire du SCoT des Vosges Centrales

FLASH INFO N°27—Mars 2025

Édito du Président

Oui à la transition énergétique mais pas n'importe comment dans le paysage !

En 2023, le Syndicat s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Paysages, orienté vers la transition énergétique, avec le soutien financier de l'ADEME et du Conseil Départemental des Vosges, afin de compléter les recommandations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Si le SCoT approuvé en 2021 a préconisé l'autonomie énergétique en 2050, il ne s'agit pas pour autant de faire n'importe quoi pour y arriver, notamment en matière de paysage. D'ailleurs, la loi Climat et Résilience l'a rappelé en renforçant les compétences paysagères des SCoT, alors qu'elle incitait aussi les communes à définir dans l'urgence, leurs zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

L'élaboration du Plan de Paysages a été l'occasion de prendre du recul pour affiner les conditions dans lesquelles nous allons encourager et cadrer le développement énergétique dans nos documents d'urbanisme. Elle a permis de mieux identifier les caractéristiques et les valeurs communes qui transparaissent au-delà de la variété de nos paysages des Vosges Centrales. Elle a ainsi contribué à construire une culture paysagère partagée qui nous aidera à assurer une harmonie d'ensemble.

Nous devrons dépasser une vision communale pour nous demander comment nos aménagements énergétiques seront vus dans le paysage de nos voisins. Des actions d'accompagnement paysager seront sans doute nécessaires sur le plan opérationnel pour accompagner ces mutations.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce FlashInfo mais aussi de l'Atlas des paysages et du guide de recommandations en ligne sur le site internet du SCoT...



Michel Heinrich,
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Qu'est ce qu'un Plan de Paysages ?

Un paysage est une partie de territoire perçue par la population, dont le caractère particulier est évolutif en raison de l'interaction de facteurs naturels et humains.

Un Plan de Paysages est le projet territorial qui s'inscrit dans la continuité de cette dynamique de changement en trois temps pour :

- Connaitre ou réinterroger le territoire avec le regard neuf d'un paysagiste pour identifier les évolutions et les valeurs paysagères,
- Co-construire une stratégie avec des objectifs de qualité paysagère à prendre en compte lors de la planification future des usages des sols, en concertation avec les partenaires et les citoyens,
- Agir en établissant un programme d'actions opérationnelles impliquant la mobilisation de tous.

Le groupement de bureaux d'études Folléa-Gautier/Omnibus/Virage énergie a été recruté pour une assistance technique à l'élaboration du Plan de Paysages des Vosges Centrales.

Un Conseil scientifique pluridisciplinaire a apporté son avis et ses conseils aux étapes importantes de l'élaboration du Plan de Paysages.

Des paysages en perpétuelle transformation...

Le Paysage est un héritage du passé en perpétuelle transformation. La géologie et l'hydrographie ont formé les plateaux, les vallées et les vallons des paysages naturels que l'homme a ensuite façonnés en champs, en prairies et en forêts, avant que l'industrialisation n'imprime une nouvelle marque avec le développement de l'urbanisation jusqu'à l'époque actuelle.

Les traces des énergies passées (moulins à eau, cheminées d'usines) ont pu être observées mais aussi l'apparition plus récente d'équipements contemporains, plus ou moins bien intégrés dans le paysage (éoliennes, méthaniseurs, trackers et panneaux photovoltaïques en toiture).

Les 7 valeurs communes aux paysages des Vosges Centrales

Le diagnostic a mis en lumière des valeurs paysagères partagées mais aussi les menaces qui pèsent sur elles :

- Une diversité de paysages harmonieux sans être toutefois exceptionnels, où les points de vue gagneraient à être mieux valorisés,
- Des paysages agricoles de grande qualité ouvrant sur des horizons lointains, fragilisés par les mutations structurelles et climatiques, qui favorisent la disparition de haies et l'implantation de bâtiments agricoles ou d'ouvrages énergétiques insuffisamment cadrés,
- Des paysages patrimoniaux organisés par l'eau, confrontés à la diminution des milieux humides, à la privatisation des rives et à l'urbanisation dans la vallée de la Moselle,
- Des forêts de belle ampleur, menacées par le changement climatique,
- Un patrimoine bâti porteur d'identité lorraine, peu mis en valeur par le manque d'entretien et par l'urbanisation récente hétérogène et de faible qualité, surtout dans les lotissements et les zones économiques d'entrées de villes ou de villages,
- Des routes ouvertes sur le paysage mais des mobilités actives (vélo, marche...) encore peu facilitées.

Toutefois le potentiel des paysages pour l'accueil des installations de production d'énergies renouvelables a été reconnu comme important.

Un SCoT des Vosges Centrales déjà soucieux des paysages...

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est garant des grands équilibres entre les divers usages du sol. Il a été approuvé en 2021 et il impose déjà des préconisations aux documents d'urbanisme concernant les paysages :

- Identifier les éléments identitaires du paysage et définir des règles de protection,
- Rendre inconstructible une bande de 100 mètres de part et d'autre le long des axes verts,
- Recenser le patrimoine vernaculaire et le protéger,
- Identifier et mettre en valeur les entrées de villes et de villages,
- Maintenir une qualité environnementale et paysagère dans le système vert (vallées de la Moselle, du Madon et du Coney),

Il préserve aussi les composantes paysagères de l'urbanisation avec la protection :

- des zones humides selon leur importance,
- des lisières forestières avec la règle de recul de 30 mètres pour la construction,
- des coupures vertes de la vallée de la Moselle pour éviter les conurbations,
- de la Trame verte et bleue où les constructions sont interdites dans les réservoirs de biodiversité et limitées dans les corridors écologiques.

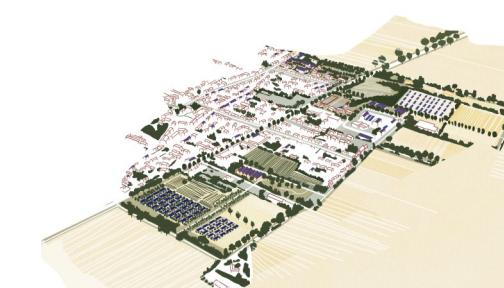
La finalité du guide de recommandations

Le guide de recommandations vise à encourager les bonnes pratiques et rappelle le contexte réglementaire d'encadrement des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme. Il fournit de nombreux conseils pour réussir l'implantation des projets en fonction de chaque filière énergétique tout en cherchant à améliorer la qualité des paysages. Il suggère également de réfléchir dans une approche d'ensemble en tenant compte des cartes de sensibilité paysagère. Il propose également des actions d'accompagnement favorables à la transition énergétique et climatique, notamment des plantations d'arbres et de haies, la création de cheminements cyclables, etc.

Ce guide pourra notamment servir lors de la définition du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation dans les documents d'urbanisme et lors du choix des implantations d'installations dans les projets énergétiques en complément de l'atlas des paysages.



Schéma de principe d'une ceinture verte productive et énergétique



Source : Follea-Gautier extrait du guide de recommandation

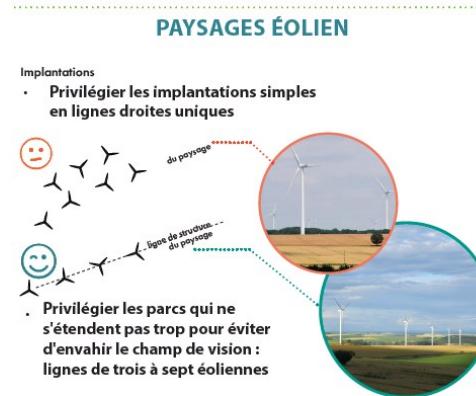
Quelques exemples de recommandations par grandes filières



L'agrivoltaïsme soutient l'agriculture et permet des retombées favorables sur l'autonomie alimentaire du territoire. Les maraîchers améliorent leur production grâce au photovoltaïque.



Le projet doit tisser des liens avec le milieu dans lequel il s'installe. Les liens possibles sont, par exemple : • l'épalement du site sur un boisement, • le prolongement d'une bande arborée • l'inscription dans un replis du terrain



Implantations

- Privilégier les implantations simples en lignes droites uniques

• Privilégier les parcs qui ne s'étendent pas trop pour éviter d'environir le champ de vision : lignes de trois à sept éoliennes



Photomontage : Haies basses taillées annuellement en bord de route et haies hautes dans les pâtures à distance, composées d'un peuplement de différentes classes d'âges.

L'ATLAS DES PAYSAGES

La finalité de l'atlas des paysages

L'atlas des paysages des Vosges Centrales résume le diagnostic et permet de découvrir la richesse et la diversité paysagères des Vosges Centrales. 8 grandes unités paysagères ont pu être repérées qui sont décrites dans leurs composantes physiques (relief, hydrologie, végétation...) et humaines (occupation actuelle du sol, témoins historiques...).

Les enjeux sont dégagés ont fonction des sensibilités paysagères particulières au développement des installations d'énergies renouvelables.

Cet atlas sera un outil pour accompagner les communes et les EPCI lors de la révision des documents d'urbanisme et de la programmation des projets pour apporter du recul lors du diagnostic et des choix de localisation des installations d'énergies renouvelables.

Contenu de l'atlas

- **Le paysage dans les Vosges Centrales... une parenté née du relief et de l'histoire**
- **Les paysages des 8 unités paysagères... une diversité avec des particularités locales présentées selon :**
 - ⇒ **Leurs caractéristiques,**
 - ⇒ **Leurs enjeux,**
 - ⇒ **Leurs sensibilités.**
- **Deux cartes de sensibilités paysagères aux énergies renouvelables, l'une pour l'éolien et l'autre pour les autres énergies renouvelables.**

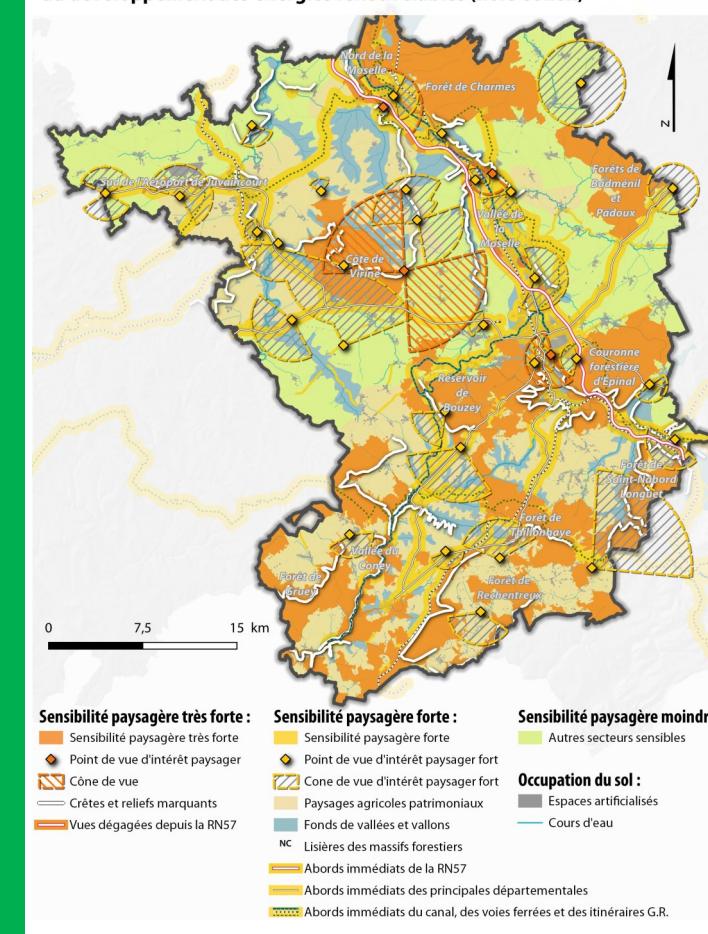
Le tout abondamment illustré de cartes, de photographies et de diagrammes.



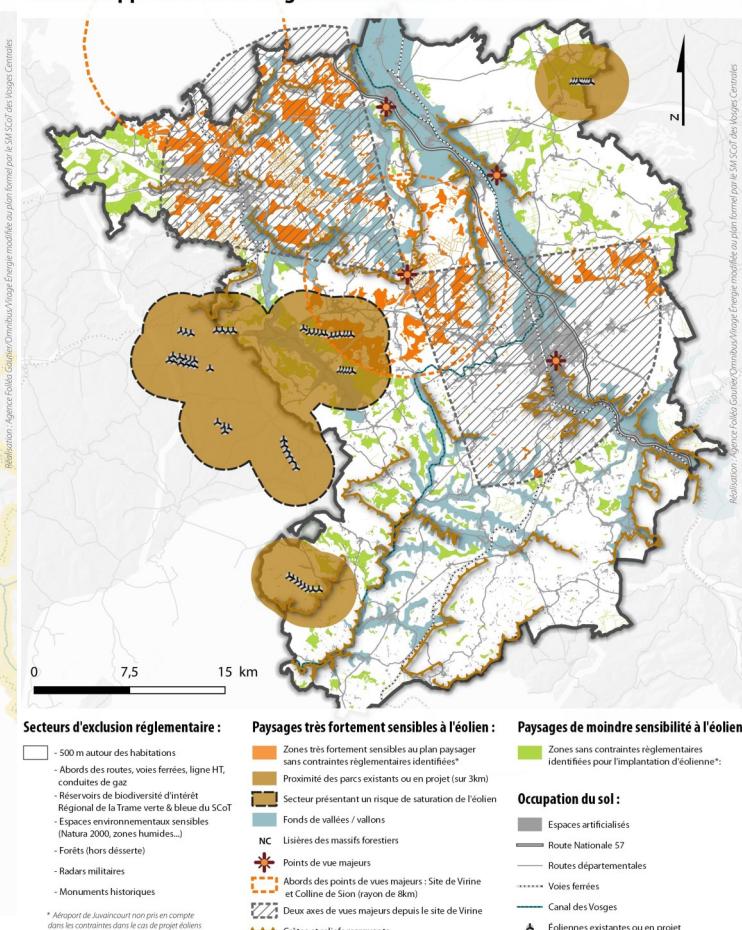
Deux cartes de synthèse de la sensibilité des paysages aux énergies renouvelables.

Deux cartes de synthèse permettent d'identifier le degré de sensibilité des paysages à l'implantation d'équipements énergétiques afin de mettre en œuvre des mesures de protections ou d'accompagnement pour faciliter une évolution paysagère harmonieuse.

Carte des sensibilités des paysages des Vosges Centrales au développement des énergies renouvelables (hors éolien)



Carte des sensibilités des paysages des Vosges Centrales au développement des énergies renouvelables : Grand éolien



Pour plus de précision cf. l'atlas téléchargeable à l'adresse : <http://www.scot-vosges-centrales.fr/page/LatlasleGuidederecommandations-364.html>

N.B. : D'ores et déjà, le SCoT encadre les implantations d'installations de production énergétique :

- en priorisant l'équipement photovoltaïque sur des toitures pour la production d'énergies renouvelables,
- en interdisant les centrales photovoltaïques au sol dans les réservoirs de biodiversité et dans les zones agricoles et forestières, sauf pour des expériences agrivoltaïques,
- en interdisant l'éolien près des zones d'habitat et dans les corridors de migration d'espèces protégées.



Une stratégie à prendre en compte dans la révision du SCoT

La stratégie paysagère découle des constats du diagnostic dans l'intention d'accompagner la transition énergétique au service d'une valorisation des paysages. Elle permettra de contribuer aux objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ainsi qu'aux prescriptions et aux préconisations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Les 6 principes fondateurs de la stratégie

- 1. Développer le potentiel électrique alternatif au solaire et à l'éolien,**
- 2. Relativiser le poids de l'éolien,**
- 3. Encourager fortement le développement du photovoltaïque,**
- 4. Orienter le développement agrivoltaïque aux abords des bourgs et villages,**
- 5. Renforcer les capacités de production de bois,**
- 6. Poursuivre la méthanisation et améliorer son inscription dans les paysages.**

Les quatre orientations de la qualité paysagère

La stratégie s'appuie sur quatre grandes orientations qui se déclinent en objectifs :

1. Vers une préservation et une réinvention des paysages agricoles, naturels et forestiers « énergétiques »

L'implantation des énergies renouvelables (méthanisation, agrivoltaïsme, éolien, biomasse) dans ces espaces invite à innover grâce à des plantations utiles à la transition climatique.

Objectifs correspondants :

- 1.1. Préserver les paysages les plus sensibles aux énergies renouvelables,
- 1.2. Enrichir les paysages agricoles à l'occasion de l'implantation d'énergies renouvelables,
- 1.3 Améliorer la qualité des paysages agricoles et forestiers par des plantations utiles,
- 1.4 Inventer de nouveaux paysages de carrières ou gravières avec le photovoltaïque flottant.

2. Vers un renouvellement des paysages urbains ou industriels par l'énergie

La priorité, en espaces urbanisés, va vers un développement du photovoltaïque en toiture, dans les friches industrielles et les parkings, en bonne harmonie d'ensemble.

Objectifs correspondants :

- 2.1. Valoriser les paysages construits sensibles aux énergies renouvelables,
- 2.2. Reconquérir les espaces artificialisés,
- 2.3. Réinventer les paysages des entrées de villes et de villages ,
- 2.4. Revitaliser les bourgs et les quartiers ou les centres des villes.

3. Vers une valorisation des mobilités décarbonées par le paysage

La mobilité active et décarbonée pourrait être encouragée par une valorisation paysagère.

Objectifs correspondants :

- 3.1. Soigner la qualité paysagère des axes routiers et ferroviaires,
- 3.2. Soigner la qualité paysagère des mobilités actives.

4. Vers une transition paysagère partagée et construite collectivement

Une évolution paysagère qualitative passe par la sensibilisation, la formation et la participation de tous.

Objectifs correspondants :

- 4.1. Favoriser les retombées locales pour le paysage,
- 4.2. Animer le plan de paysages de la transition énergétique par la sensibilisation ,
- 4.3. Suivre et évaluer la concrétisation du plan de paysages de la transition énergétique.

Les 5 sites-tests

Cinq visites sur le terrain ont été organisées sur des sites-tests afin de vérifier de visu, comment la stratégie envisagée pouvait être appliquée. La méthode d'animation des visites a permis de prendre du recul sur les équipements de production énergétique pour voir quels pouvaient être leurs impacts à une échelle plus éloignée dans le paysage.

Le regroupement des panneaux agrivoltaïques dans des ceintures vertes et maraîchères autour des villages a également été suggéré. Ces visites ont aussi permis d'anticiper d'autres effets paysagers possibles de la transition énergétique comme par exemple l'évolution de la voirie pour faciliter le développement de la mobilité active à pied ou à vélo. Finalement c'est tout un projet d'aménagement paysager d'ensemble qui peut être imaginé à l'occasion de la transition énergétique .

Les 16 fiches d'actions prioritaires à mettre en œuvre :

Un programme d'actions à court et moyen terme a été défini en concertation avec les élus et les acteurs du territoire pour accompagner la transition énergétique et écologique au niveau paysager afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère retenus.

Les fiches d'actions présentent :

- La nature et le coût des actions,
- Les porteurs des actions et les partenaires pressentis,
- Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation et les indicateurs de suivi de ces actions.

Orientation 1 / Vers une préservation et une réinvention des paysages agricoles, naturels et forestiers « énergétiques »

- Fiche n° 1 : Conseil d'un(e) paysagiste sur sites sensibles en cas d'implantation d'ENR ,
Fiche n° 2 : Créer des ceintures vertes villageoises productives (alimentaires et énergétiques),
Fiche n° 3 : Visualiser et évaluer les paysages éoliens du futur ,
Fiche n° 4 : Accompagner l'inscription des méthaniseurs dans les paysages ,
Fiche n° 5 : Engager un programme concerté avec le monde agricole de valorisation des haies ,
Fiche n° 6 : Définir la faisabilité paysagère du photovoltaïque flottant.

Orientation 2 / Vers un renouvellement des paysages urbains ou industriels par l'énergie

- Fiche n° 7 : Accompagner le déploiement qualitatif du photovoltaïque sur toiture ,
Fiche n° 8 : Définir les trames paysagères pour organiser la renaturation et la densification ,
Fiche n° 9 : Réaliser des esquisses-programmes pour requalifier les entrées de villes et de villages ,
Fiche n° 10 : Créer des espaces publics vivants.

Orientation 3 / Vers un réseau des mobilités décarbonées par le paysage

- Fiche n° 11 : Créer des itinéraires de découvertes ,
Fiche n° 12 : Valoriser les paysages des grands circuits cyclables et pédestres.

Orientation 4 / Vers une transition énergétique partagée et construite collectivement

- Fiche n° 13 : Créer un outil financier de type 1% paysage EnR ,
Fiche n° 14 : Embaucher un(e) animateur(rice) et créer un atelier permanent du paysage ,
Fiche n° 15 : Sensibiliser les élus et habitants au paysage et à la transition énergétique ,
Fiche n° 16 : Créer un observatoire photographique du paysage et de l'énergie.